



## Contentieux concernant une location

Par **Baroukh**, le **19/08/2008** à **20:15**

Bonjour Madame, Monsieur,

J'étais depuis le 1er octobre 2007 dans un studio meublé. Et j'ai envoyé le 3 Juin à mon propriétaire ma lettre de préavis de départ de trois mois (durée indiquée sur le bail). Mais au cours du mois de juillet, en consultant une association s'occupant des locataires, je me suis rendu compte que la loi indiquait que le préavis de départ des locations meublées était d'un mois. J'ai essayé en vain de le joindre par téléphone pour le lui indiquer.

C'est pourquoi j'ai renvoyé une lettre (en recommandé avec AR) à mon propriétaire le 31 Juillet lui faisant état du fait que son bail n'était pas en conformité avec la loi et que le bail aurait du s'arrêter le 3 Juillet. Je lui ai par ailleurs demandé de procéder à l'état des lieux ainsi qu'à la remise des clefs dans les plus brefs délais.

N'étant pas sur le sol français depuis fin juin, mon propriétaire et moi n'avons pu faire l'état des lieux et la remise des clés que le Vendredi 15 Août 2008.

Ainsi, j'aimerais vous solliciter pour savoir si je dois lui payer tout le mois de Juillet ou juste les 3 premiers jours de Juillet. Je tiens enfin à préciser que j'ai quitté le logement depuis le 2 Juillet 2008.